



**Fédération syndicale des activités
postales et de télécommunications**
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tél. : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

Communiqué de presse

Changement de statut de La Poste : Le retrait du projet de loi s'impose

Le gouvernement a le 17 juin, en proposant son projet de loi, réaffirmé son intention de privatiser La Poste. Les engagements du président de la République de maintenir le capital avec des fonds uniquement publics ont fait long feu. En effet des personnes morales appartenant au secteur public pourront rentrer dans le capital de La Poste.

Ce projet menace directement le maintien des missions de service public assurées par La Poste. Pour les assurer, il suffirait que l'état les compense à leur juste prix. Aujourd'hui ils s'élèvent à environ 2 milliards d'euros par an (présence postale territoriale, accessibilité bancaire, aide à la presse).

Ce projet de loi doit être retiré. La réunion intersyndicale du 18 juin a permis de clarifier le positionnement de chaque organisation. La majorité d'entre elles se positionnant pour le retrait pur et simple du texte.

SUD PTT reste déterminé à combattre ce projet par tous les moyens :

- Par la mobilisation du personnel. Le succès des grèves des 23 septembre et du 29 janvier a prouvé que les postiers et les postières sont prêts à se mobiliser. Pour que le gouvernement revienne sur son projet, cette mobilisation devra s'amplifier et se traduire par un mouvement allant au-delà de journées d'actions ponctuelles et ceci dès la rentrée.
- Par une mobilisation de la population en développant les initiatives proposées par le comité national contre la privatisation, pour un débat public et un référendum.

Pour maintenir les missions de service public de La Poste et garantir les droits des postiers, l'unité syndicale doit reposer sur des objectifs clairs : Le refus du changement de statut de La Poste et le retrait du projet de loi.